

PRATIQUES DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités du conseil

Le *Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* exige la présentation dans le rapport annuel des « méthodes de gestion » du conseil d'administration. Des renseignements plus détaillés sur la gouvernance sont affichés à l'adresse www.oirpc.ca.

FONCTIONS, OBJECTIFS ET MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil est responsable de la gérance de l'Office, notamment d'en surveiller la gestion.

En tant que fiduciaires, les administrateurs doivent agir avec intégrité et de bonne foi, dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. Ils doivent exercer le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Les administrateurs sont tenus de mettre en œuvre leurs connaissances spécialisées dans l'exercice de leurs fonctions et sont assujettis à des normes plus élevées dans leurs domaines de compétence.

Les administrateurs exercent d'autres fonctions, notamment : examiner et approuver les principes, normes et procédures en matière de placement; nommer le chef de la direction et effectuer une évaluation annuelle de son rendement; définir avec la direction l'orientation stratégique de l'organisme; examiner et approuver le plan d'affaires et le budget annuels; identifier les principaux risques et appliquer les méthodes voulues pour les gérer; nommer des vérificateurs interne et externe indépendants; instituer des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts; formuler un code de déontologie pour le personnel; évaluer le rendement du conseil proprement dit; examiner et approuver la stratégie de communication avec les intéressés, y compris les informations importantes telles que les états financiers trimestriels et annuels.

COMPOSITION, MANDAT ET ACTIVITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités. Le comité de placement est constitué de l'ensemble du conseil. La composition des autres comités est indiquée sur la couverture arrière intérieure.

Le comité de placement examine et recommande notre Énoncé des principes de placement à l'approbation du conseil; de plus, il examine et approuve le programme de placement de l'Office et en surveille la mise en œuvre. Il examine aussi la tolérance à l'égard du risque lié au portefeuille et approuve l'engagement des gestionnaires externes de placements et des dépositaires, ainsi que les mandats visant des marchés nouveaux ou importants.

Le comité de vérification surveille la préparation des rapports financiers, la vérification externe et interne, le bon fonctionnement des systèmes d'information et l'application des politiques et pratiques de contrôle interne. Il s'occupe aussi de certains aspects des régimes de retraite du personnel et assiste le conseil dans le cadre des examens spéciaux exigés par la loi. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec les vérificateurs externe et interne sans que la direction soit présente. Il partage avec le conseil et les autres comités la responsabilité de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération administre un processus d'évaluation annuelle du rendement pour le chef de la direction, examine et recommande les principes de rémunération, revoit la structure organisationnelle et veille à la planification de la relève. Il s'occupe en outre des politiques concernant les avantages sociaux du personnel et les ressources humaines, des différents aspects des régimes de retraite du personnel et de la rémunération des administrateurs.

Le comité de la gouvernance surveille l'application du code de déontologie et des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts; recommande des initiatives de gouvernance; fait des recommandations visant à améliorer l'efficacité du conseil; revoit les critères de sélection des nouveaux administrateurs; établit et recommande un processus d'évaluation du rendement pour le chef de la direction et exerce d'autres fonctions à la demande du conseil.

PRATIQUES DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS SOUMISES À L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL

Les pouvoirs discrétionnaires de la direction en matière de décisions opérationnelles et de placement sont établis dans des politiques approuvées par le conseil. Celui-ci doit examiner et approuver la plupart des recommandations que la direction fait aux comités du conseil. Il doit notamment approuver l'orientation stratégique de l'organisme ainsi que son plan d'affaires et son budget annuels. La rémunération annuelle et les primes de rendement, de même que la nomination des dirigeants, nécessitent l'approbation du conseil.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Peu après son entrée en fonction en octobre 1998, le conseil a établi un processus annuel d'évaluation de son propre rendement et de celui de ses comités. Les évaluations s'effectuent à l'aide de questionnaires confidentiels dont les résultats sont résumés par un conseiller indépendant. Ces résumés, qui sont passés en revue par le conseil, aident les administrateurs à rester axés sur leur obligation fiduciaire, qui est de représenter les intérêts des cotisants et des bénéficiaires du RPC. Le conseil procède en outre à une évaluation annuelle confidentielle des administrateurs par leurs pairs. Ce processus vise à aider chaque membre du conseil à repérer des possibilités d'autoperfectionnement et à guider le comité des candidatures externe lorsqu'il étudie le renouvellement de mandats individuels.

ATTENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VIS-À-VIS DE LA DIRECTION

La direction doit se conformer à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et au *Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, ainsi qu'aux politiques et aux procédures approuvées par le conseil. La direction définit, avec la participation du conseil, l'orientation stratégique de l'organisme, en réponse à l'accroissement de ses responsabilités en matière de gestion de l'actif et à l'évolution de la dynamique et des attentes des marchés financiers. La stratégie ainsi définie prévoit des politiques et des contrôles de gestion des risques, ainsi que des mécanismes de surveillance et de présentation de rapports.

La direction est chargée d'élaborer des indices de référence qui mesurent objectivement le rendement des marchés et des catégories d'actif dans lesquels est investi l'actif du RPC. Le conseil s'aide des indices de référence pour évaluer le rendement de la direction en matière de placement et pour structurer les primes de rendement.

La direction doit informer le conseil et le public complètement et rapidement de toutes les activités importantes, y compris les nouveaux placements, la conclusion de partenariats d'exploitation ou de placement, les résultats financiers trimestriels et annuels et les faits nouveaux susceptibles d'influer sur la réputation de l'Office.

RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération totale des administrateurs est résumée à la note 7 b) des états financiers. La rémunération du conseil est fondée sur la rémunération médiane en 1999 des administrateurs des 300 sociétés comprises dans l'ancien indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto.

La rémunération totale des cinq cadres dirigeants les mieux rémunérés de l'organisme est indiquée en détail à la note 7 a) des états financiers. La rémunération des cadres est en partie fondée sur le rendement et fait l'objet d'une révision annuelle par le conseil.

RÉSULTATS D'UNE VÉRIFICATION SPÉCIALE OU D'UN EXAMEN SPÉCIAL

Selon la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada*, le ministre des Finances peut, à tout moment, faire procéder à une vérification spéciale et doit déclencher, au moins tous les six ans, un examen spécial des systèmes et des pratiques de l'Office. Aucune vérification spéciale n'a été demandée. La date du premier examen spécial devrait être fixée au cours du prochain exercice.

PRATIQUES DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nos politiques

MÉCANISMES DE DÉTECTION ET DE RÉOLUTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La possibilité de conflits d'intérêts a été prévue dans les dispositions législatives concernant l'Office parce que les gouvernements fédéral et provinciaux désiraient exiger que les administrateurs possèdent des compétences dans le domaine des finances et du placement et engager du personnel ayant des compétences financières. Des mécanismes ont donc été établis pour gérer et, si possible, éliminer ces conflits. Ces mécanismes visent à faire en sorte que les administrateurs et les membres du personnel ne puissent tirer un profit ou un autre avantage d'une transaction conclue par ou avec l'Office. Des règles strictes de déclaration de tout intérêt personnel ou professionnel susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu sont en place. À l'issue du processus prévu pour identifier et déclarer ces conflits et en discuter, le comité de la gouvernance du conseil présente une résolution à l'ensemble du conseil.

CODES DE DÉONTOLOGIE

Les codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel visent à créer un climat de confiance, d'honnêteté et d'intégrité au sein de l'Office, et les règles en matière de conflits d'intérêts abordent des questions telles que les relations avec les fournisseurs, les placements personnels et la confidentialité des renseignements exclusifs. Par exemple, ces codes établissent des règles strictes exigeant l'obtention d'une autorisation préalable pour les opérations personnelles portant sur des valeurs émises par des sociétés. Ils traitent aussi de l'acceptation par les administrateurs et les membres du personnel d'invitations, de cadeaux ou de services qui pourraient favoriser ou donner l'impression de favoriser des sous-traitants ou des fournisseurs ou des entreprises.

ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS – EXERCICE 2003

Le conseil a tenu huit réunions pendant l'exercice 2003. Le comité de placement est constitué de l'ensemble du conseil. Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions auxquelles a assisté chacun des administrateurs par rapport au nombre total de réunions auxquelles cette personne aurait pu être présente, compte tenu de la date de sa nomination au conseil ou à un comité particulier du conseil. Richard Thomson a terminé son dernier mandat d'administrateur pendant l'exercice, et Germaine Gibara et Ronald Smith se sont joints au conseil juste avant la fin de l'exercice.

	Conseil et comité de placement	Comité de vérification	Comité de la gouvernance	Comité des RH et de la rémunération
Mary Arnold	8/8	5/5		
Gail Cook-Bennett	8/8	5/5*	5/5	3/3
Germaine Gibara	1/1		1/1	
Gilbert Gill	8/8	5/5		
Jacob Levi	7/8	5/5	2/2	1/1
Helen Meyer	8/8	5/5		4/4
Dale Parker	8/8		5/5	
Joseph Regan	8/8	5/5		4/4
Helen Sinclair	8/8		5/5	1/1
Ronald Smith	1/1	0/1		
Richard Thomson	5/8			4/4
David Walker	8/8		3/3	4/4

* La présidente du conseil n'est pas membre du comité de vérification mais assiste à ses réunions.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

Présidente du conseil d'administration

Gail Cook-Bennett

Conseil d'administration et comité de placement

Gail Cook-Bennett (*Présidente*)

Mary C. Arnold

Germaine Gibara

Gilbert Gill

Jacob Levi

Helen M. Meyer

Dale G. Parker

M. Joseph Regan

Helen Sinclair

Ronald Smith

David Walker

Comité de vérification

Mary C. Arnold (*Présidente*)

Gilbert Gill

Jacob Levi

Helen M. Meyer

Ronald Smith

Comité des ressources humaines et de la rémunération

M. Joseph Regan (*Président*)

Jacob Levi

Helen M. Meyer

Helen Sinclair

David Walker

Dirigeants

John A. MacNaughton

Président et chef de la direction

Jane Beatty

*Vice-présidente – avocate-conseil et
secrétaire générale*

Ian M.C. Dale

*Vice-président – Communications et
relations avec les intéressés*

Jane Nyman

Vice-présidente – Finances et exploitation

Donald M. Raymond

*Vice-président – Placements sur les
marchés publics*

Valter Viola

*Vice-président – Recherche et gestion
du risque*

Mark A. Weisdorf

*Vice-président – Placements sur les
marchés privés*

Comité de la gouvernance

Dale G. Parker (*Président*)

Gail Cook-Bennett

Germaine Gibara

Helen Sinclair

David Walker

Adresse

Un, rue Queen est
Bureau 2700
C.P. 101
Toronto (Ontario)
M5C 2W5

Tél.: (416) 868-4075

Télec.: (416) 868-4083

Sans frais : 1 866 557 9510

Site Web : www.oirpc.ca

This annual report is also
available in English